

**SYNDICAT DU COLLEGE  
JEANNE CLUZEL  
MAIRIE  
1 RUE VICTOR HUGO  
03390 MONTMARAULT  
TÉL : 04.70.07.60.50  
FAX : 04.70.07.16.79  
[mairie.montmarault@wanadoo.fr](mailto:mairie.montmarault@wanadoo.fr)**

### **Règlement pour l'accès au bassin d'initiation**

Suite à une concertation avec les directrices d'école et du Maître nageur sauveteur, il est apparu la nécessité de rappeler quelques points essentiels quant à l'utilisation du bassin d'initiation :

Les directrices et les enseignants en charge des groupe d'élèves sont autorisés à intervenir et à interdire l'accès au bassin lorsque :

#### **Les règles d'hygiène élémentaires ne sont pas respectées : par exemple**

- enfants atteints d'affections ou de lésions cutanées avérées
- aux enfants en état de malpropreté évidente
- aux enfants suspectés de maladies contagieuses (Circulaire du 13 mars 1975 du Ministère de la Santé Publique)
- aux enfants qui ont des poux
- en cas de verrues : prévoir des chaussons

#### **Afin de lutter contre la contamination de l'eau, il est demandé aux parents :**

De mettre dans le sac de leur enfant un maillot de bain classique (sans frou-frou) et propre.

De donner aux enfants un bonnet de bain marqué à son prénom.

D'éviter les tatouages et vernis à ongle les jours de piscine

Les enseignants veilleront que les enfants passent sous la douche et dans le pédiluve.

La présidente du SIESS - les enseignants- le maître nageur,

